

ORCO PROPERTY GROUP
Société Anonyme
40, Parc d'Activités Capellen
L-8308 Capellen
R.C.S. LUXEMBOURG **B 44.996**
(Ci-après la «**Société**»)

Avis de convocation
à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société
du 29 avril 2010

Chers actionnaires,

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société convoquée conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société (ci-après l'"**Assemblée Générale**") qui se tiendra au Restaurant Paul Eischen, 69, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, le 29 avril 2010 à 14h00, avec l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Communications comprenant, entre autres, une mise à jour sur la situation actuelle juridique et financière de la Société ; et
2. Divers.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale doivent notifier leur intention au plus tard le 26 avril 2010 à midi (12h00), en adressant une Attestation de Présence et Procuration avec le certificat de blocage y afférant, à:

CACEIS Corporate Trust,
14 rue Rouget de Lisle,
F- 92189 Issy les Moulineaux
Tel: + 33 1 57 78 32 32;
Fax: + 33 1 49 08 05 82 ou + 33 1 49 08 05 83;
email: ct-assemblies@caceis.com

Formulaire de Présence et Procuration : le formulaire est disponible sur le site de la Société à l'adresse suivante www.orcogroup.com et doit être dûment complétée et signée par les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale ou y être représentés. La version tchèque du Formulaire de Présence et Procuration a uniquement un but informatif et les actionnaires sont tenus dans tous les cas de délivrer la version anglaise.

Certificat de Blocage : Ce document (à adresser ensemble avec le Formulaire de Présence et Procuration avant le 26 avril 2010 à midi) doit indiquer le nom de l'actionnaire, le nombre d'actions bloquées, la date à partir de laquelle les actions sont bloquées ainsi que la confirmation que ces actions sont bloquées jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale. Le Certificat de Blocage doit être émis par la banque, le dépositaire professionnel de titres ou l'institution financière auprès de laquelle les actions sont déposées.

Pour plus d'informations, visiter notre site www.orcogroup.com et en particulier, la rubrique "*Shareholders Corner*".

Pour toute assistance, veuillez contacter Anna Albelo: ORCO PROPERTY GROUP, 25, rue de Balzac, 75008 Paris, Tel : 33 1 40 67 67 05; Fax: + 33 1 40 67 67 01; email: aalbelo@orcogroup.com

Luxembourg, le 12 avril 2010,

Bien à vous,

Le Conseil d'Administration de la Société